



Suivi individualisé en France : LE PARADOXE

Le suivi individualisé des élèves dans le système éducatif français vient de faire l'objet d'un rapport complet de la Cour de Comptes.

Depuis 1975 et la loi Haby, la France s'est enfermée dans le principe du collège unique, causant un grave préjudice autant aux bons élèves qu'à ceux en difficulté. De nombreux dispositifs et politiques diverses ont été essayés au fil des ans, pour individualiser l'enseignement, soit en direction des plus faibles, soit, plus rarement, pour fournir un contenu adapté aux élèves les plus demandeurs.

Presque tous ces dispositifs ont malheureusement toujours été contraints, soit pour des raisons budgétaires, soit à cause de réticences idéologiques du ministère.

Pourtant, seul l'abandon radical du collège unique pourrait donner au suivi individualisé, tel qu'il est pratiqué en France, une véritable ampleur, loin des actuels bricolages.

Et aujourd'hui, alors qu'une porte semble enfin s'entrouvrir (mais doit-on se fier à la bienveillance affichée par la Cour dans son rapport ?), c'est le moment que la ministre choisit pour annoncer sa nouvelle réforme du collège ! →

« Plus de maîtres que de classes », où en est-on ?

Le Comité national de suivi en charge de l'observation de l'évolution du dispositif « plus de maîtres que de classes » dans le premier degré, a rendu un nouveau rapport. Comme lors des étapes précédentes, celui-ci demande à ce qu'on laisse le temps au dispositif de faire ses preuves. **Les résultats escomptés semblent en effet se faire attendre**, ce qui est toujours dangereux en ces temps de coupes budgétaires ! Les enseignants du premier degré, comme les services d'inspection, reconnaissent encore **des failles dans l'organisation du dispositif et son évaluation**, bien que dans l'ensemble il soit de plus en plus souvent le cadre d'initiatives encourageantes.

Malgré un contenu parfois de bon sens, ce rapport risque donc bien de **rester lettre morte**, dans le contexte de **compression budgétaire** que nous connaissons... à moins de suivre aussi ses recommandations plus que choquantes en matière de gestion des personnels.

Ainsi, la FAEN rejette la préconisation de la Cour des Comptes qui voudrait élargir le temps de service des enseignants « à des plages obligatoires dédiées (...) notamment aux dispositifs d'individualisation ». **Le suivi individualisé est un travail en soi qui demande autant d'effort et d'attention que l'enseignement en groupe classe et doit à ce titre être reconnu comme équivalent dans l'emploi du temps, en termes d'horaire comme de rémunération.** Ceci est la condition sine qua non à une implication positive des enseignants dans ce nouveau dispositif.

Le socle commun entériné !

Le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture vient d'être adopté par le Conseil Supérieur de l'Éducation, **grâce aux voix de l'Unsa et du SGEN-CFDT**. Encore une fois, **la FSU s'est contentée de s'abstenir**. **Les domaines de formations et les compétences viendront donc remplacer bientôt notre enseignement et appauvrir le contenu de nos programmes disciplinaires. Le nivellement des exigences par le bas et la mort d'un collège ambitieux sont désormais inévitables.** A la place, nous devons composer avec la réunionite, l'imbroglio pédagogique, l'infantilisation des professeurs et la standardisation des pratiques.

Il est par ailleurs assez révélateur de constater que **certaines organisations syndicales ont voté ce projet les yeux fermés**, sans même connaître le contenu des futurs programmes et les modalités futures de l'évaluation au sein de ce nouveau système : ces points ne seront en effet abordés que le **26 mars prochain !**

A cause de la soumission (ou de la connivence) des toujours mêmes organisations, les orientations qui sont adoptées aggraveront les conditions de travail des professeurs... sans améliorer les résultats scolaires des élèves.



Absentéisme des enseignants : une enquête intéressante

Une note du ministère publiée ce mois-ci fait le point sur **les Congés de Maladie Ordinaire (CMO)** chez les enseignants lors de l'année scolaire dernière.

Cette étude intéressante qui va à l'encontre de plusieurs idées reçues, en montrant tout d'abord que **les personnels du ministère de l'Éducation nationale sont moins longtemps en congé de maladie ordinaire que l'ensemble de la Fonction publique d'État (FPE) avec une durée moyenne annuelle des CMO de 6,6 jours** (contre 7,1 jours pour les agents de la FPE). Pour les enseignants en particulier, cette moyenne s'élève à **6,7 jours**, loin des 10,2 jours dans les services du Premier Ministre, par exemple...

Ces congés sont plus répandus dans l'enseignement professionnel et l'école élémentaire, **et particulièrement dans l'éducation prioritaire**, ainsi que dans la classe d'âge des 26 – 40 ans. À l'inverse, c'est en **lycée, chez les agrégés et les contractuels** (pour des raisons vraisemblablement différentes) que les moyennes sont les plus faibles.

Signalons aussi que 20% de ces arrêts de travail sont liés à des problèmes d'**orthophonie** (contre seulement 4% dans les autres fonctions publiques). **Une surexposition certaine du métier d'enseignant aux problèmes de voix est ainsi mise en lumière : en effet, plus d'un enseignant sur deux connaîtra au moins un trouble sérieux de la voix durant sa carrière.**

Si l'on tient compte de ce risque spécifique, l'usage des congés maladie dans les corps enseignants est donc à l'opposé des idées reçues. **Dans le même temps, les conditions de travail éprouvantes de début de carrière et dans le secteur de l'éducation prioritaire ont bien un impact direct sur la santé des personnels.**

La FAEN demande au ministère de reconnaître cette situation de fait, **de prendre les mesures nécessaires à une évaluation rigoureuse de la pénibilité du métier en fonction de ces diverses variables**, et de proposer des aménagements ou des compensations à la hauteur de l'exposition aux risques des personnels en termes de santé tout au long de leur carrière.

Réforme territoriale : des fusions à risque

La définition du nouveau visage des régions françaises en 2016, dans le cadre de la réforme territoriale, continue d'influencer tous les secteurs d'activités. **C'est maintenant à l'Éducation nationale de prendre des décisions importantes à ce niveau.** Alors que les universités procèdent déjà depuis plus d'un an à des rapprochements et des fusions (souvent dans la douleur) dans le cadre des COMUE, **les recteurs d'académie réfléchissent actuellement à l'avenir de leurs services rectoraux et de leur propre statut.**

La création des super-régions va inévitablement créer **de grands déséquilibres** en leur sein en matière de répartition des personnels sur le territoire, ainsi qu'entre 1^{er} et 2nd degrés pour les enseignants. Certaines petites régions (comptant moins de **10 000 enseignants**, tous corps confondus), vont par exemple rejoindre dans la fusion des régions en comptant jusqu'à cinq fois plus, ce qui rend **illusoire tout espoir de maintien de tous les rectorats des académies actuelles.**

Pourtant, **la FAEN juge indispensable le maintien de structures de proximité**, au plus près de la gestion des difficultés. N'oublions pas non plus les problèmes que ces fusions vont poser en matière **de mobilité des personnels** : les collègues obtiendront peut-être plus facilement leur mutation inter-académique, mais si rien n'est changé dans les règles du jeu actuel, ce ne sera alors que pour être **parachutés dans un territoire très vaste** où tout sera encore à faire lors de la phase intra-académique. L'agrandissement des espaces régionaux, s'il n'est pas accompagné de mesures cadres, portera aussi un grand **préjudice aux collègues remplaçants** qui pourraient voir s'étendre les distances kilométriques de leurs obligations de remplacement.